

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit, le Trois Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogne, C. Pecchia, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

Cécile Jourdain qui a donné procuration à Lucien Monnerie

Anne-Marie Garangé « « à Marylise Foidart

Pierrick Le Dro « « à Caroline Pecchia

Aline Boudios

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 27 Juin 2018

Date de l'affichage : 27 Juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_68 : Tarifs Restauration scolaire 2018/2019

Rapporteur : F. Ballester

Il est proposé, pour la rentrée 2018, de créer une nouvelle tranche de quotient familial afin d'être plus en concordance avec les statistiques de la CAF pour la ville de Guidel.

Il est donc proposé de créer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018/2019

	Tranches actuelles	2016/2017	2017/2018	2018/2019	
Enfants commune	Tranche n°1 (0 <= QF <= 500)	1,07	1,08	Tranche n°1	1,10
	Tranche n°2 (500 < QF <= 700)	2,14	2,16	Tranche n°2	2,20
	Tranche n°3 (700 < QF <= 1480)	3,35	3,38	Tranche n°3	2,80
	Tranche n°4 (QF > 1480)	3,49	3,52	Tranche n°4	3,40
				Tranche n°5	3,55
	Enfants Hors commune	3,49	3,52	Enfants Hors commune	3,60
	Paniers repas	1,07	1,08	Paniers repas	1,10
	Adultes	5,5	5,55	Adultes	5,60
	tarif réduit des enseignants	4,28	4,33	tarif réduit des enseignants	4,33

- Rappel du quotient familial
1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande
QF= -----
2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus
- Rappel des tranches à compter de 2018/2019
Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 550$
Tranche 2 : $550 < QF \leq 700$
Tranche 3 : $700 < QF \leq 1050$
Tranche 4 : $1050 < QF \leq 1550$
Tranche 5 : $QF > 1550$
Tranche 6 : enfants extérieurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Sports, Jeunesse, Affaires scolaires et Enfance du 18 juin 2018

DÉCIDE pour l'année scolaire 2018/2019, d'appliquer les tarifs ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 04 Juillet 2018,
Le Maire,
Joël DANIEL

